

Les relations belgo-italiennes et Les problèmes industriels de la
Communauté.

Schéma de l'exposé de M. Etienne DAVIGNON devant La Chambre de Commerce
belgo-italienne, le 29 mai 1978, à l'hôtel Sheraton, à Bruxelles

Il est évident que traiter des relations belgo-italiennes ne peut
se concevoir qu'en brossant un tableau de la situation économique
générale dans la Communauté européenne.

S'il est vrai que la Communauté a subi ces dernières années les
contrecoups de la récession économique mondiale qui s'est traduite
par une expansion insuffisante, un développement du chômage et
des difficultés certaines dans plusieurs secteurs industriels, au
cours de l'année 1977 des résultats appréciables ont été atteints
dans la lutte contre l'inflation et dans le rétablissement de
l'équilibre extérieur de la Communauté.

Malgré la crise et les craintes légitimes de certains, l'acquis com-
munautaire et la liberté des échanges ont été maintenus.

De plus en plus, également les Etats membres se sont rendu compte
de la nécessité de solutions véritablement européennes aux difficultés
nées de la crise.

L'action que la Communauté a entamée et doit poursuivre consiste :

- 1) à renforcer des actions réellement communautaires pour dégager des
solutions aux difficultés sectorielles.
- 2) à réaliser des progrès en matière économique et monétaire et, dans
ce contexte, à achever en priorité le marché commun.
- 3) à contribuer à la réussite des négociations multinationales,
l'élément majeur de la lutte contre le protectionnisme mondial.

La Communauté ne dispose pas de beaucoup de matières premières et
elle est loin d'être autarcique sur le plan de l'énergie : pour
payer la facture des importations de ces matières premières et de
cette énergie, elle doit exporter ses productions.

La Communauté, première puissance commerciale exportatrice au monde,
serait la première et principale victime de l'aggravation des tendances
protectionnistes.

Comment se présente en quelques lignes générales les situations de la Belgique et de l'Italie dans ce contexte européen et international ? On peut dire sans se tromper que l'Italie a été davantage marquée par la crise que ne l'a été, en réalité, la Belgique.

Cela tient en grande partie au climat d'insécurité politique dans la péninsule et à l'instabilité économique qui en découle. Pour ce qui est par exemple du taux de croissance, il est estimé à 2,6 % pour la Belgique, en 1978, ce qui représente le taux moyen de la Communauté.

Ce n'est pas le cas pour l'Italie dont le taux de croissance pour 1978 est estimé à 2 %.

Certes sur le plan du chômage, la situation reste préoccupante dans les deux pays (plus de 7 % de la population active était sans emploi en 1977) mais des différences sensibles se font jour sur le plan des prix à la consommation.

L'inflation a été contenue en Belgique et l'on prévoit pour 1978 une augmentation de 5 % des prix à la consommation (contre 6,6 % en 1977). Cela est dû notamment à la politique de défense du franc, menée par les autorités monétaires belges.

En revanche, la lire continue de flotter et les experts prévoient une augmentation de 13 % des prix à la consommation en Italie en 1978.

A la lecture des chiffres relatifs aux échanges belgo-italiens, il apparaît clairement que le commerce entre nos deux pays pourrait davantage se développer : sans doute, l'existence d'un vaste marché continental n'a pas encore été pleinement exploitée entre belges et italiens. Avec 3,7 % du total des importations italiennes en 1976, les produits "made in Belgium" n'arrivent qu'à la quatrième place des achats intracommunautaires de l'Italie. De même, la part des ventes italiennes sur le marché belge (3,9 % des importations totales de la Belgique en 1976) est nettement inférieure à celle des autres pays partenaires de la Communauté.

Le défi de la Communauté à la crise industrielle

Dans plusieurs secteurs industriels en crise, et en particulier dans la sidérurgie européenne, des efforts de restructuration sont en cours.

Il est indispensable, tout le monde est d'accord sur ce diagnostic de restaurer la compétitivité de secteurs industriels traditionnels, en modernisant l'outil européen.

Il faudra nécessairement fermer des unités de production vétustes et non rentables et réduire les capacités de production excédentaires. Le défi pour la Communauté est de réaliser simultanément la reconversion des régions principalement touchées et surtout de garantir un emploi de reclassement aux nombreux travailleurs licenciés.

Est-ce à dire pour autant que l'Europe doive être assimilée à une vaste "entreprise" de fermeture d'usines et de pertes d'emplois ?

Non, bien sûr, et pour démontrer l'opposé, l'Europe se doit de promouvoir les secteurs de croissance.

Les chefs de gouvernement des Neuf, qui se réunissent au début du mois de juillet à Brême ont d'ailleurs demandé à la Commission de leur présenter un rapport à ce sujet.

Promouvoir les secteurs de croissance (l'informatique, les télécommunications, l'aéronautique, les énergies nouvelles, notamment) doit renforcer les capacités industrielles de la Communauté et accélérer le développement de la technologie européenne.

Les Petites et Moyennes Entreprises en particulier, et le secteur tertiaire en général devront être les axes privilégiés de l'innovation et de la création d'emplois.

Le cas de la sidérurgie

Il est un secteur [✓] la sidérurgie [✓] où les problèmes font peser une sérieuse hypothèque sur une solidarité européenne difficilement mise en place mais indispensable si le secteur veut assurer harmonieusement sa survie.

Les effets à court terme, du plan anti-crise de l'acier se sont fait sentir : les commandes reprennent, les prix s'améliorent et se consolident.

Or, que devons-nous hélas constater : certains producteurs, [et ne cachons pas que bon nombre d'entre eux sont Italiens,] profitent de cette légère amélioration pour recommencer les jeux dangereux d'offres de prix qui se situent parfois à 30 voire 35 % en-dessous des prix minima imposés par la Commission Européenne.

Il va sans dire qu'on trouve toujours des "flambeurs" dans toute circonstance : aucun système n'est tout-à-fait étanche et certaines pratiques ou réflexes commerciaux ont la vie dure.

Le plan anti-crise, il faut le rappeler, repose en majeure partie sur la bonne volonté, et la solidarité des producteurs et négociants d'aciers européens.

Or, l'attitude peu solidaire de certains compromet tout l'édifice. Il faut être réaliste : si ces pratiques continuent, il sera de plus en plus difficile d'éviter l'escalade des mesures de rétorsion tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Communauté européenne.

Le danger dès lors de voir les producteurs européens s'engager à nouveau dans le bradage suicidaire des prix des années 75 et 76 est réel.

Il ne resterait guère qu'une alternative aux responsables européens : passer d'une politique volontariste assortie du maintien des échanges traditionnels avec les pays tiers, à une politique plus contraignante qui sonnerait à plus ou moins brève échéance le glas pour la sidérurgie européenne dans sa quasi-totalité.

Retomber dans les erreurs du passé récent serait en effet fatal à la sidérurgie européenne, ce n'est pas un vain avertissement.

D'autant plus qu'au bradage des prix sur le marché européen devrait immanquablement s'ajouter une baisse des prix - légitime - des produits des pays fournisseurs qui ont consenti [de limiter leurs livraisons sur le marché européen et d'accepter également] une politique de prix de l'acier moins agressive.

La sidérurgie européenne s'enfermerait alors dans le cercle infernal parfait. Elle serait en effet perdante à tous les coups : elle ne pourrait pas supporter longtemps la concurrence de prix effrénée de ses partenaires plus compétitifs. Il lui resterait comme seule alternative de fermer les frontières européennes de l'acier : les mesures de rétorsion suivraient rapidement.

Or, la Communauté européenne a besoin de vendre sa production excédentaire d'acier : tous les mois en moyenne, les Neuf exportent 1 million de tonnes d'acier de plus qu'ils n'en achètent à l'étranger.

Alors : on frémit à l'idée d'une nouvelle crise, beaucoup plus grave et beaucoup plus longue que celle dont nous tentons de sortir. De toute manière, il reste avant d'en arriver là un arsenal de pénalisations possibles pour faire respecter le plan anti-crise de la Commission.

Des dossiers sont prêts d'ailleurs et des cas d'infractions indiscutables vont dans les tout prochains jours être rendus publics.

Cela aura pour résultat, espérons-le, de faire entendre raison enfin à certains.

Il serait inacceptable en outre que par la faute de quelques dizaines d'entreprises, les projets de restructuration et de reconversion industrielles soient remis dans les cartons : il y va, à terme, de l'intérêt de centaines de milliers de personnes en Europe.

Les fibres synthétiques : le cas particulier de l'Italie.

(art. 85 § 3 Traité CEE)

Un secteur de l'industrie européenne, à savoir celui des fibres synthétiques présente des caractéristiques évidentes de crise.

Comme pour la sidérurgie, on décèle une surcapacité de production importante (\pm 20 %).

.../...

Les comparaisons ne s'arrêtent pas là : la demande de fibres et la production ont baissé, mais simultanément on assistait à des investissements visant à développer les capacités.

Pour limiter les pertes, les industriels pratiquaient des baisses de prix importantes. De nombreux bilans font état de pertes considérables.

En outre, et c'est là un élément déterminant, les ventes n'auraient pu résorber la surcapacité.

Au mois de juillet 1977, la Commission européenne a demandé aux Neuf de s'abstenir jusqu'à la fin de 1980 d'octroyer de nouvelles aides qui accroîtraient les capacités de production existantes.

La Commission a également entamé des consultations pour voir comment assainir la situation du secteur.

Il est clair que sans réduction de capacités de production, toute tentative d'assainissement du secteur est vouée à l'échec.

Il fallait également, selon la Commission, que toutes les entreprises du secteur partagent équitablement et solidairement les sacrifices.

Sur le plan social (12 à 15.000 postes seraient perdus d'ici à 80 à 81) la Commission interviendrait financièrement pour assurer la diversification industrielle et créer de nouveaux emplois.

Il existe d'ailleurs la possibilité d'opérer des glissements des travailleurs au sein des groupes industriels dont font partie les unités de fabrication de fibres synthétiques.

Réunir autour d'une même table les industriels du secteur ne fut pas chose aisée.

L'industrie italienne d'ailleurs constitue un cas particulier.

De très importantes capacités de production sont en construction dans la péninsule.

Il est apparu d'emblée que la rentabilisation des nouveaux investissements italiens serait singulièrement compromise.

Les industriels italiens estimaient que l'on exigeait d'eux un sacrifice exagéré.

Les producteurs européens ont cherché à mettre en place une stratégie qui octroie aux italiens des conditions particulières de réduction de capacités.

On a beaucoup évoqué dans la presse, ces jours derniers la question de la mise en place d'un "cartel de crise" pour le secteur des fibres synthétiques.

Il va de soi, qu'au-delà du terme même, il est des aspects du problème sur lesquels la Commission européenne n'est pas prête de transiger. Il est évident, nous l'avons déjà dit, que sans réduction de capacités aucun plan d'assainissement n'est possible ni acceptable.

En outre, les problèmes sociaux de la restructuration du secteur exigent une attention particulière.

Cela dit, le problème majeur est de s'assurer que tout plan spécifique pour les fibres synthétiques - dont les industriels eux-mêmes sont les initiateurs - soit juridiquement inattaquable.

La Commission, ce n'est un secret pour personne, examine en ce moment les bases juridiques d'un éventuel accord d'assainissement dans le secteur des fibres synthétiques.

Les craintes de certains, que l'accord volontairement accepté par les industriels puisse octroyer à ceux-ci une position dominante voire un monopole incompatible avec les règles de la concurrence, ces craintes donc ne semblent pas justifiées.

Contrairement à d'autres secteurs, le secteur des fibres synthétiques présente une certaine "clarté" : une dizaine d'entreprises et une gamme de produits réduite.

Enfin, il est clair que sur le plan externe un éventuel accord visant à l'assainissement du secteur des fibres synthétiques de la Communauté n'aurait aucun effet perturbateur. Il y va de l'intérêt des producteurs étrangers également, que le prix de vente des fibres synthétiques se restaure.